

Valoriser la variabilité pour préserver une identité linguistique

Barry Jean Ancelet

Number 26, Fall 2008

La langue française en Amérique : dynamiques spatiales et identitaires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/037979ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/037979ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ancelet, B. J. (2008). Valoriser la variabilité pour préserver une identité linguistique. *Francophonies d'Amérique*, (26), 135–148.
<https://doi.org/10.7202/037979ar>

Article abstract

Long separated from their French origins, Cajuns and Creoles have more or less preserved their linguistic identity despite the pressures of Americanization after 1803. Since the creation of the Council for the Development of French in Louisiana in 1968, many researchers, including linguists, educators and teachers, have tried to develop new ways to teach French in this difficult environment. Regenerating the language by introducing standard French does not allow us to preserve the specific nature of French as it is spoken in Louisiana. We must therefore create and develop new educational methods based on an understanding of dialects and their evolution that recognizes the natural variability of Cajun and Creole French. Only this way will we be able to *preserve* Louisiana French and ensure the continuity of this mode of cultural expression.

Valoriser la variabilité pour préserver une identité linguistique¹

Barry Jean ANCELET

Université de la Louisiane à Lafayette

Pour des raisons historiques, le français parlé par ceux qui sont devenus les Acadiens, essentiellement à partir des années 1630 et 1640, est différent du français tel qu'il a fini par se développer en France, surtout après 1650, sous l'effet des interventions de la nouvelle Académie française. Précisons qu'une majorité de ces gens venaient d'une région très précise de la France, soit le nord du Poitou (des alentours de Loudun et de La Chaussée), et l'ouest (des alentours de la Saintonge) (Brasseaux, 1987 : 8). Au temps de la Renaissance et même un peu après, jusqu'au début de la standardisation et de la centralisation de la langue par la cour et par les auteurs de l'époque qu'on allait appeler classique, il existait, surtout dans les provinces, une variabilité linguistique qui comprenait très largement ce qu'on appelle le français. Et cette variabilité ne se manifestait pas seulement sur le plan de l'oral, car il y avait des dialectes écrits. Même à l'intérieur de l'œuvre de François Rabelais, l'auteur qui a défini cette époque, on trouve une importante variabilité, produit naturel de l'effort d'écrire ce qu'on disait avant la mise au point de règles systématiques pour le faire. Les règles, qui ont évolué plus tard, étaient, peut-être nécessairement, proscriptives. Quand coexistait plus d'une façon de rendre un phénomène par écrit, il fallait choisir, et ceux qui faisaient les choix se basaient évidemment sur leurs propres notions de ce qui était correct, c'est-à-dire sur leur propre façon de parler et d'écrire, ce qui est tout à fait normal dans un sens, mais ce qui a aussi mené à l'élimination de la richesse de variabilité dans le français.

Asteur, plusieurs siècles plus tard, on finit par entendre des expressions comme « cela ne se dit pas » ou bien « ce n'est pas du français » pour exclure une stratégie d'expression qui ne se conforme pas au français référentiel. La première n'est pas exactement correcte, bien sûr. On l'entend quand quelqu'un vient justement de dire quelque chose qui « ne se dit pas ». Or, ce qu'on veut exprimer, en fait, est « cela ne doit pas se dire, d'après les règles que nous avons adoptées ». La deuxième expression me mène à ouvrir ici une discussion afin d'examiner justement ce qui constitue le français. En clair, différer d'une norme exclusive enlève-t-il l'appartenance à ce qui s'appelle le français, ou bien pourrait-on trouver une façon de restaurer une ancienne variabilité dans une notion beaucoup plus large et moins proscriptive du français ? Je me pose cette question non pas par simple intérêt linguistique ou historique, mais pour des raisons d'identité, parce qu'on est ce qu'on parle. Et on se distingue par nos différences. Si ça se perd, il y a une partie importante et fort intéressante de notre identité qui disparaît aussi.

Cette question, qui pourrait aussi se poser partout dans ce qui s'appelle de nos jours la francophonie (Québec, Maghreb, Afrique noire, Antilles, Louisiane...), est surtout importante pour les Acadiens et les Cadiens pour deux raisons. D'une part, c'est ce qu'on appelle librement le français qui continue à nous lier en tant que peuples. Même si nous arrivons à trouver des excuses pour ceux qui ne peuvent plus s'exprimer dans la langue de nos ancêtres, le français continue à s'imposer comme indicateur d'identité. Cela n'est pas négligeable ; il ne s'agit pas simplement d'une langue, mais aussi d'une façon de voir les choses, de concevoir le monde, notre monde. On parle, on réfléchit, on chante, on crie, on rêve, on pense dans une langue. Ça nous fait rire et pleurer. Ça exprime nos amours et nos haines, nos succès et nos frustrations, nos peurs et nos espoirs. Et quand un élément aussi fondamental de la conception culturelle, sociale et historique d'un peuple change, quelque chose de fondamental change nécessairement dans le peuple aussi, qu'on le veuille ou non. Oh, bien sûr, tout n'est pas perdu, mais il ne faut pas se faire d'illusions, tout n'est pas préservé non plus. Combien de temps encore va-t-on continuer à chanter dans une langue qu'on ne parle plus pour des gens qui ne la comprennent plus ? Pour citer une chanson contemporaine :

Comment ça se fait, bébé
Je suis après chanter, bébé,
In a language you don't understand?

T'es après danser, bébé,
Et t'amuser, bébé,
While my words just echo across the land.

What's at stake?
What'll it take?
C'est pas assez danser sans comprendre.

(Jean ARCENEUX, « Danser sans comprendre », cité avec l'autorisation de l'auteur)

D'autre part, parmi ceux qui parlent encore ce qu'on appelle librement le français, il existe des différences importantes – de style, de vocabulaire, de grammaire, etc. ; or celles-ci sont dues autant aux différents contextes historiques et culturels qui nous ont influencés qu'aux différentes expériences que nous avons créées pour nous-mêmes, à l'intérieur de ces contextes et quelques fois malgré eux. Les Acadiens qui se sont établis en Louisiane ont été influencés par les Créoles français et les Créoles africains aussi bien que par les Espagnols, les Anglo-Américains et certaines tribus d'Amérindiens (Brasseaux, 1992). Et nous avons tous été influencés par des systèmes d'enseignement qui essaient de régulariser et de standardiser notre parler. Dans certains cas, comme en Louisiane et au Maine, on a essayé très fort de le remplacer par l'anglais, conformément au précepte du président Theodore Roosevelt : « *There is room for but one language in this country, and that is the English language, for we must assure that the crucible turns out Americans and not some random dwellers in a polyglot boarding house*². » Si nous avons préservé une façon distinctive de nous exprimer dans nos Acadies respectives, c'est en dépit des efforts visant à l'effacer de chez nous (et souvent aussi, il faut l'admettre, autant à cause de l'isolement). Dans les années 1970, en Louisiane, nous avons commencé à essayer de sortir du coin dans lequel l'anglais nous avait poussés pour nous trouver repoussés finalement dans le même coin par le soi-disant bon français.

En Louisiane, si nous cherchons à résister à la disparition progressive du français, c'est que nous cherchons à préserver les éléments de notre spécificité culturelle et linguistique. Nous cherchons les preuves d'une identité commune et nous en trouvons dans notre langue, la même langue qu'on essaie souvent d'éliminer ou d'améliorer, de corriger. D'un côté, les linguistes nous disent que notre parler représente un trésor, un drapeau linguistique, une généalogie orale. De l'autre, des enseignants peuvent traiter notre parler comme un

problème pédagogique, une erreur à corriger, avec toutes les meilleures intentions du monde, pour nous ouvrir sur le monde francophone, pour ne pas qu'on rie de notre accent, de notre vocabulaire, de notre grammaire.

Et pourtant, c'est lors de réunions comme celle-ci que nous sommes portés à célébrer les éléments communs de notre spécificité francophone. D'ailleurs, on n'entend jamais parler de Biennale de la langue anglaise ; peut-être à une autre époque, où l'on aurait discuté des gallicismes qui seraient passés dans l'usage en anglais après la défaite des Britanniques en 1066, ou encore au retour des armées anglaises après la révolte lancée par Jeanne d'Arc au ^{xv}^e siècle. On aurait peut-être relevé *table, cutlery, pork, mutton, beef, déjà vu...* Si les Acadiens avaient résisté avant que les Anglais dominant en Acadie, on aurait signalé *rendez-vous...* Si Montcalm avait évité de se rendre, on aurait mentionné *surrender...*

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est surtout pour faire valoir que cette schizophrénie linguistique n'est pas nécessaire, qu'elle est basée sur une fausse dichotomie. Toute langue vivante évolue naturellement, nourrie par une synergie dynamique de deux forces : d'une part, la force conservatrice de la préservation et, de l'autre, la force innovatrice de la création. Autrement dit, il y a des gens qui surveillent la langue (les enseignants, les académiciens, etc.) et d'autres qui l'utilisent pour communiquer (en parlant, en chantant, en écrivant). Je suis persuadé qu'il y a une façon de valoriser nos différences tout en les intégrant dans une stratégie d'enseignement qui s'ouvre en même temps sur le français référentiel. Cette question n'a pas besoin de nous polariser en deux camps, l'un universitaire, l'autre populaire. Les positions n'ont pas besoin d'être mutuellement exclusives. Nous avons été assez séparés du reste du monde francophone pendant trop longtemps par des forces extérieures ; nous ne devrions pas nous séparer nous-mêmes de l'intérieur. Il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre ; on peut avoir l'un et l'autre. Mais cela demande un indispensable changement de conception, surtout de l'enseignement. Et les changements doivent venir des deux côtés. Le système d'enseignement aurait besoin de s'ouvrir pour pouvoir considérer la possibilité et la valeur du vernaculaire et la richesse de la variabilité. Or cela n'est pas facile à effectuer, puisque l'enseignement, celui des langues surtout, est généralement conçu de manière à réduire et à éliminer les différences dans un effort visant à mener vers l'universel. Mais l'univers est composé d'une

infinité de localités. Il faudrait apprendre non seulement à les tolérer, mais à les encourager et à les célébrer. En même temps, nos différentes communautés auraient besoin de considérer l'importance de la communication. Il est trop facile de perdre ce débat par une exclusivité basée dans chaque minutieuse différence communautaire. Le système d'enseignement ne peut pas fournir des centaines de français. Mais il pourrait soutenir l'intégration des variantes dans un seul système qui valorise et le local et l'universel par ces centaines de français. Il ne s'agit pas soit de choisir pour l'avenir soit de rester pris dans un passé folklorique. On peut et on devrait échapper à ce dilemme. Il ne s'agit pas de fermer des portes, mais d'utiliser les ressources locales pour précisément les ouvrir, idéalement sans s'écraser les doigts.

Nous avons tenté l'expérience en Louisiane par nécessité, en réaction à un système d'enseignement qui nous écrasait précisément les doigts. Dans les années 1970, quand nous avons finalement réussi à rétablir un programme pour enseigner le français dans les écoles, les mêmes écoles qui avaient tout fait pour éliminer le français au début du ^{xx}e siècle (Ancelet, 1988), seul le français référentiel, dit international, était ciblé dans les classes du programme du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL). Le premier jour, les enfants apprenaient par exemple « comment allez-vous ? », une expression qui n'existe guère dans le parler louisianais. (D'abord, notre héritage égalitaire nous amène à n'utiliser que très rarement le vous ; en plus, on ne fait pas la liaison du *t* dans cette condition-là.) Ces enfants rentraient chez eux pour essayer ce qu'ils avaient appris dans les classes de français avec les membres de leur famille et ceux-ci ne comprenaient rien. Non pas parce que le français de la maison était inférieur, mais parce que les enseignants avaient négligé de commencer par la variété vernaculaire et familière pour arriver au français référentiel. Les parents et grands-parents se grattaient la tête en se demandant ce que c'était un « tallez », et il s'en est suivi une résistance au « français CODOFIL ». Les responsables du programme ne voulaient rien entendre de l'idée d'introduire le français cadien dans les salles de classe. Le président du CODOFIL, James Domengeaux, disait toujours qu'on ne pouvait pas considérer l'enseignement du français cadien parce que c'était « seulement une langue orale, une langue sans grammaire ». Il déclarait : « *Why should we perpetuate illiteracy in the classroom by teaching Cajun French? It's an oral language. It doesn't have a grammar. It doesn't have a written form*³. » Nous avons essayé de lui faire comprendre d'abord que toute langue est orale,

ensuite que toute langue a forcément une grammaire, qu'elle soit formellement codifiée ou pas, et enfin qu'une langue peut être écrite même si les gens qui la parlent ne peuvent pas l'écrire, mais rien à faire. Sans doute ce refus de faire entrer le parler vernaculaire à l'école s'expliquait par la crainte de voir se développer en Louisiane l'équivalent de la querelle du *joual* qui éclatait à l'époque au Québec. Domengeaux déclarait qu'il voulait réaliser en Louisiane une évolution, et non pas une révolution linguistique. Il refusait d'entrer dans un débat linguistique, se disant non qualifié dans cette matière, mais cela ne l'empêcha pas de refuser de réexaminer la stratégie pour la restauration du français en Louisiane.

Plusieurs évaluations extérieures (p. ex. Paquette *et al.*, 1978 ; Lomax, 1980) ont laissé entendre que les programmes du CODOFIL avaient fait une erreur en dévalorisant le français vernaculaire au profit du français référentiel. De jeunes intellectuels cadiens – des enseignants pour la plupart – ont demandé comment le parachutage de formes étrangères se distinguant de l'usage vernaculaire porteur de la culture locale pourrait permettre à celle-ci de se maintenir. Il est peut-être révélateur que l'appellation originelle du Conseil pour le développement du français louisianais ait été changée en Conseil pour le développement du français en Louisiane. Mais préserver le français, quel français, pour faire quoi, parler avec qui ? Si c'était pour adopter un français sans racines dans la francité de la région, on aurait pu aussi bien poursuivre cette action au Nebraska. Une langue n'existe pas dans le vide. Elle existe pour exprimer une réalité sociale et culturelle. (Autrement dit, il n'y a pas de tour Eiffel en Louisiane.)

On a fini par résister à ce courant, et certains ont commencé à concevoir des méthodes et des matériaux pédagogiques pour traiter le français cadien dans le domaine universitaire et scolaire. Se posaient alors les problèmes de la graphie et du choix de la variété de cadien qui devrait être instrumentalisée pour le rendre compatible avec son utilisation dans le domaine de l'enseignement. Un enseignant de français du niveau secondaire, James Donald Faulk (1977), a proposé une graphie autonome basée sur la phonétique de l'anglais, compte tenu du fait que ses étudiants lisaient déjà cette langue. Son principe – « Tu lis ça en anglais et ça sort en français » (Ancelet, 1993 : 58) – a abouti à une représentation de la langue qui la rendait difficilement lisible aux lecteurs habitués à une orthographe conventionnelle. Par exemple, pour rendre « Il est après arranger son char » (en français référentiel,

« Il est en train de réparer sa voiture »), Faulk proposait « Eel a ahpra ahronja son shahr », ce qu'aucun francophone n'aurait pu déchiffrer. Cette proposition s'est attiré les foudres de Domengeaux et a provoqué une polémique dans laquelle certains journaux ont pris la défense du pauvre petit instituteur qui luttait contre l'établissement codofilien.

Néanmoins, certains (Shirley Abshire, David Barry, Richard Guidry, Amanda Lafleur et Brenda Mounier, entre autres) étaient persuadés qu'il y avait une façon de préserver et la spécificité et la francité du français cadien – ce qui était au cœur de l'effort de Faulk – en écrivant simplement « Il est après arranger son char ». Cela représente parfaitement le vernaculaire tout en utilisant une orthographe française. La communication visuelle est encore possible avec quelques négociations. D'autre part, la déviance orthographique était perçue comme nuisible à l'ouverture de la Louisiane vers le monde francophone (Ancelet, 1999 : 4). En revanche, l'utilisation d'une syntaxe reflétant l'oralité était clairement énoncée, par exemple, par l'éditeur de la revue *L'ACadjin* : « On va parfois écrire comme on parle, mais on va bien l'écrire » (Saucier, 1999 : 5). On était persuadé qu'on pouvait marier un respect du vernaculaire avec une adhésion à l'orthographe du français référentiel :

On gravite vers l'utilisation d'une norme, d'une orthographe standard. Mais, par exemple, les tournures de phrases, le vocabulaire, toutes sortes de choses comme ça, sont préservées. Il y a des gens qui ont publié, par exemple, des nouvelles, des choses comme ça, des poèmes. [...] Dans leur langage on voit infiltrée, par exemple, l'utilisation de *ne*, mais pas beaucoup. La plupart des écrivains que je vois adapte [*sic*] la façon de parler, par exemple, ils utilisent pas du tout le *ne*, ils utilisent le *pas*, ou *jamaïs* ou *rien* pour faire la négation. Ils vont faire la contraction de *t'as* [...] (Ancelet, 1999 : 4).

Dans un geste qui rappelle les efforts de certains peuples autochtones, des militants louisianais ont commencé par réclamer le droit de déterminer eux-mêmes la graphie de leur propre ethnonyme qui est habituellement écrit *cajun* dans les médias francophones hors de Louisiane et les grands dictionnaires tels que le *Robert*. Pourtant, cette graphie, emprunt à l'anglais *Cajun*, ne respecte ni l'origine du mot français (dérivé du terme *acadien*) ni sa prononciation locale. Une « académie cadienne », composée d'illustrateurs de la langue ainsi que d'éducateurs et de linguistes, s'est prononcée pour la graphie

cadien/cadienne (ou au choix *cadjin/cadjine*) plutôt que *cajun*. Ce geste représente un esprit autodéterministe chez les Cadiens aussi bien qu'une reconnaissance de l'importance de codifier une norme.

Afin de développer de nouvelles méthodes convenables pour écrire et enseigner le français en Louisiane, des militants culturels et des spécialistes en pédagogie se sont tournés vers la tradition orale pour chercher des ressources. À cause de la disparité des styles de transcription dans le passé, ils se sont rendu compte qu'il fallait standardiser la forme écrite avec une grammaire descriptive basée sur le bon usage cadien. Cette grammaire tient compte de certaines négociations nécessaires pour rendre la variation du français « standard », surtout sur les plans lexical et syntaxique. Mais la graphie reste basée sur l'orthographe française autant que possible. Pour ce faire, certains principes s'imposent :

1. *Ne rien éliminer.* On doit écrire tous les mots de l'interlocuteur, sauf quand il est évident qu'il se reprend afin de se corriger oralement.
2. *Ne rien ajouter.* On doit éviter d'ajouter des mots pour remplir le discours de l'interlocuteur (p. ex. l'absence du *ne* du négatif et du *que* comme pronom relatif).
3. *Éviter d'inventer.* On doit utiliser la graphie française autant que possible. On ne doit faire aucun changement d'orthographe si ce n'est pour représenter la prononciation de l'interlocuteur (p. ex. *table* prononcé [tab] ou *quoi* prononcé [ko]). Si un mot ne se trouve pas dans le dictionnaire ordinaire, chercher dans un dictionnaire étymologique ou bien un dictionnaire de la région (p. ex. *pirogue*, *bayou*, *chaoui*). Si on ne le trouve toujours pas, chercher dans une référence historique sur la langue française (p. ex. *cil* pour *celui/celle*, *asteur* pour *maintenant*). Faire son possible pour préserver les principes et l'esprit de la grammaire française en développant des changements syntaxiques nécessaires (p. ex. *je vas* pour *je vais*, *t'as* pour *tu as*, l'élimination du pronom relatif dans *C'est l'homme j'ai vu hier*). Inventer soigneusement, en consultation avec d'autres chercheurs, seulement si une forme préexistante ne peut pas être identifiée (p. ex. la différence entre l'adverbe *bien* et l'interjection *bein*).

Ces règles sont très proches de celles que Jean-Pierre Pichette a élaborées pour la série « Mémoires d'homme », publiée aux Éditions Quinze (1978).

Pour voir comment sont appliquées ces règles, on peut consulter, par exemple, les entrevues transcrites dans *Makers of Cajun Music / Musiciens cadiens et créoles* (Ancelet et Morgan, 1984) ou bien les contes présentés dans *Cajun and Creole Folktales* (Ancelet, 1994). En voici un extrait :

La chasse-galerie (Stanislaus Faul, dit Tanisse, Cankton)

La chasse-galerie, c'est un homme qui avait été à la messe dimanche matin, tu connais. Et l'église était dans la prairie. Et il y a quelqu'un avec des chiens qui les avait suit. La messe était juste bien commencée, les chiens ont sorti au ras de la porte ayoù il était assis avec un lapin, à courser un lapin. Il a sorti dehors et il a parti à la course derrière lui aussi et il est après galoper toujours.

C'est ça ils ont appelé la chasse-galerie. Pendant des années, il a galopé sur la terre, mais asteur, il peut plus. Ça va dans l'air, ça. Mon père et mon beau-frère ont resté un soir un arpent avant de rentrer dans la savane à l'écouter passer. « Hou, hou, hou, » ils écoutaient, comme si c'était des cloches et des chaînes. Supposé, il passe dans chaque pays tous les sept ans (*ibid.* : 216).

Il est évident que la tournure de phrase n'appartient pas au français référentiel ; certains éléments de vocabulaire (*ayoù, juste, asteur*) et de grammaire (*il a sorti, il est après galoper*) non plus. Mais il s'agit néanmoins d'un français qui n'est pas impossible à comprendre par écrit, surtout si on n'a pas à deviner à cause de l'orthographe.

L'instrumentalisation du français cadien pour faciliter son utilisation à l'école et à l'université nécessite une connaissance solide de sa diversité. Il existe déjà bon nombre de descriptions, une grande partie remontant paradoxalement aux années 1930 et 1940 (Read, 1931 ; Ditchy, 1932 ; Phillips, 1936) et d'autres plus récentes (Guilbeau, 1950 ; Conwell et Juilland, 1963). Sur le plan du lexique,

aux seuls inventaires disponibles – ceux de Jules Daigle (1984) et de Marguerite Lavaud-Grassin (1989) – viendra s'ajouter sous peu un dictionnaire répondant aux normes scientifiques de lexicographie. Ce dictionnaire est en voie d'élaboration par une équipe multi-universitaire (Indiana University, Université de Louisiane à Lafayette, Louisiana State University à Baton Rouge, Université d'Alabama à Birmingham) à laquelle participent des Cadiens qui se sont investis depuis longtemps dans la revitalisation de leur langue. De là à enseigner cette variante, il y a tout un pas, car, dans le contexte louisianais, compte tenu du nombre limité de francophones cadiens dans le corps enseignant aussi bien que du nombre élevé d'enseignants étrangers (de France, du Québec, de Belgique, etc.) il n'est pas possible de présenter le français vernaculaire, même avec les meilleures intentions. Néanmoins, certains militants introduisent petit à petit un stock de matériaux pédagogiques destinés au système scolaire, et les universités à Lafayette et à Baton Rouge ont créé des cours pour valoriser, explorer et enseigner le français cadien (aussi bien que la culture qu'il exprime) à côté du français référentiel. Mon épouse, Caroline Ancelet, a mis au point pour ses étudiants un exercice basé sur le principe *parrain/marraine* d'Amanda Lafleur ; celle-ci demandait que chaque étudiant puise dans son expérience pour trouver une personne-ressource à utiliser comme référence locale pendant l'année. Mon épouse a demandé à chacun de ses élèves d'enregistrer une blague de sa personne-ressource. Il leur fallait ensuite transcrire exactement ce que la personne avait dit. Ceci a occasionné toute une quantité de discussions sur le vocabulaire, la grammaire, l'histoire et l'évolution de la langue qu'aucun manuel n'avait produites avant. Les étudiants devaient ensuite apprendre la blague par cœur, puis la raconter en imitant l'original, avec l'accent, l'intonation et la musicalité de la région. Et finalement, pour la *French night* à son école, activité qui auparavant consistait généralement à chanter *Frère Jacques* ou quelque chose d'importé du genre, chaque élève a raconté sa blague devant les mêmes parents, grands-parents et autres personnes-ressources. Les blagues ont fait rire, mais l'expérience a mené à des larmes de joie. C'est que les parents ont vu là, pour la première fois, leur français valorisé à l'école. On continue à explorer et à découvrir d'autres façons de valoriser le français cadien dans l'enseignement. On finira ainsi par avoir un manuel de stratégies pour le faire. J'espère que ce ne sera pas trop tard.

Faire un dictionnaire et recueillir des corpus linguistiques qui témoignent de la façon dont parlent les gens, c'est une chose. On peut

établir des conventions pour rendre des variations d'une façon systématique et fidèle. Écrire quelque chose d'original est une tout autre affaire. Les gens qui ont pris crayon, plume, pinceau, machine à écrire et traitement de texte depuis les années 1970 pour participer à l'effort de production d'une forme visuelle de la langue ont eu des idées et des stratégies souvent bien différentes. Ceux qui ont écrit des pièces, des poèmes, des chansons et des contes ont été motivés par leurs propres besoins et intérêts, par des pressions qui venaient de deux sources essentielles : d'une part, le désir de préserver une spécificité orale dans leurs écrits, et, de l'autre, le désir de communiquer visuellement en l'absence de l'oral. Certaines de ces productions littéraires, comme dans la chanson ou le théâtre, sont inextricablement liées au son du français oral. Pour d'autres, comme le conte ou la poésie, l'aspect visuel peut plus facilement se détacher de l'oral. Même là, les écrivains semblent sentir le besoin de préserver une certaine spécificité culturelle dans leurs écrits. Finalement, on trouve une gamme de possibilités. Par exemple, en écrivant pour le théâtre, David Marcantel (Gravelles, 1979) et Richard Guidry (1982) ont opté pour des formes qui cherchaient à rendre le son fidèlement. D'autres auteurs, comme Jean Arceneaux et Zachary Richard, dans des ouvrages poétiques, ont utilisé un vocabulaire régional et ont suivi les règles de la grammaire du français cadien oral, influencés parfois par leurs expériences et leurs contacts avec le reste de la francophonie mais sans tenter de représenter la prononciation. D'autres encore, comme Jeanne Castille et Antoine Bourque, se sont rapprochés du français référentiel. Et bien sûr, il y a beaucoup de variations stylistiques parmi ces auteurs. Après tout, ce qui est devenu le français référentiel est déterminé par les gens qui l'utilisent, qui l'écrivent. Pendant un temps, à partir des *Serments de Strasbourg* et de la *Chanson de Roland*, à la fin du Moyen Âge et pendant la Renaissance, des auteurs qui faisaient à l'époque à peu près la même chose que ce qu'on fait en Louisiane de nos jours ont inventé des formes ; ils les ont définies et les ont établies. Finalement, le français écrit en Louisiane sera déterminé par ceux qui l'utilisent, qui l'écrivent. C'est en partie pour cette raison que nous écrivons et que nous transcrivons, pour laisser une trace de ce processus, en plus d'avoir des idées, des sentiments, des observations à communiquer. Comme j'ai écrit dans *Acadie tropicale* : « En Louisiane, écrire en français, c'est parier sur l'avenir » (Ancelet, 1983).

Il y a bien sûr différents registres et niveaux d'expression. Mais l'écrit n'a pas besoin de s'éloigner tellement de l'oral au point qu'on ne

le reconnaisse plus. L'écrit n'a pas besoin d'être une langue étrangère, une force qui nous distancie de nous-mêmes. L'écrit peut et doit représenter notre spécificité linguistique, notre identité, pour qu'on ne se trouve pas aliéné dans notre propre langue. Et on peut et on devrait inventer des méthodes pour enseigner d'une façon qui valorise une expression identitaire de ce genre. Sinon, on finit par produire des générations qui ont honte d'elles-mêmes et des précédentes, ce qui ne peut pas être sain. Et tout cela peut se faire à l'intérieur de ce qu'on appelle le français, si nous insistons pour avoir notre propre place à la table de la francophonie dans nos propres termes. Je ne voudrais surtout pas déclarer une indépendance à l'égard du français ; je voudrais au contraire intégrer les parlers acadien et cadien dans ce qu'on appelle le français. Cette langue sera enrichie par notre variabilité. On perd seulement quand on soustrait, jamais quand on ajoute. Il ne s'agit pas non plus d'un désir arriéré de préserver un passé folklorique. Il s'agit plutôt d'un mouvement d'avant-garde qui réclame une ouverture sur l'avenir basée sur le respect du passé. Le français cadien n'est pas vieux ni démodé. Il est tout à fait contemporain et créateur, si on le laisse vivre et respirer, créer et devenir. Il est ce qu'il est. C'est peut-être un miracle, mais il est, tout court. Et il bouillonne de possibilités. C'est précisément ça qui fait la force de l'anglais, qui opère à la vitesse du monde, incorporant tout dans son répertoire, y compris le français, tandis que le français se pose d'éternelles questions avant de faire son choix entre *oléoduc* et *pipeline*, et même là... Pour se remettre sur ses pieds, le français n'aurait qu'à se libérer un peu et à reconnaître la valeur de la richesse naturelle de la francophonie, y compris des Acadies. Nous sommes les héritiers de Rabelais, après tout.

NOTES

1. Cet article est la version modifiée d'un texte publié dans la revue *Port Acadie*, n^{os} 6-7 (automne 2004-printemps 2005), p. 21-40.
2. Traduction libre : « Il n'y a de place que pour une seule langue dans ce pays : la langue anglaise. Aussi faut-il nous assurer que le creuset produit des Américains et non des habitants qui se trouvent par hasard dans une pension polyglotte. »

3. Traduction libre : « Pourquoi devrions-nous perpétuer l'illettrisme en classe en enseignant le français cajin ? C'est une langue orale qui n'a ni grammaire ni forme écrite. »

BIBLIOGRAPHIE

- ANCELET, Barry Jean (dir.) (1983). *Acadie tropicale*, Lafayette, Éditions de la Nouvelle Acadie.
- ANCELET, Barry Jean (1988). « A Perspective on Teaching the Problem Language in Louisiana », *The French Review*, vol. 61, n° 3, p. 345-356.
- ANCELET, Barry Jean (1993). « La politique socio-culturelle de la transcription : la question du français louisianais », *Présence francophone*, n° 43, p. 47-62.
- ANCELET, Barry Jean (1994). *Cajun and Creole Folktales: The French Oral Tradition of South Louisiana*, New York, Garland ; Jackson, University Press of Mississippi.
- ANCELET, Barry Jean (1999). « La politique du français louisianais », *LACajin*, n° 1, Lafayette, Éditions CMA, p. 4.
- ANCELET, Barry Jean, et Elemore MORGAN, J. R. (1984). *Makers of Cajun Music = Musiciens cadiens et créoles*, Austin, University of Texas Press ; édition révisée *Cajun and Creole Music Makers = Musiciens cadiens et créoles*, Jackson, University Press of Mississippi, 1999.
- BOURQUE, Antoine (1986). *Trois saisons* (nouvelles), Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, Éditions de la Nouvelle Acadie.
- BRASSEAU, Carl A. (1987). *The Founding of New Acadia : The Beginnings of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- BRASSEAU, Carl A. (1992). *From Acadian to Cajun*, Jackson, University Press of Mississippi.
- CASTILLE, Jeanne (1982). *Moi, Jeanne Castille, de Louisiane*, Paris, Luneau-Ascot.
- CONWELL, Marilyn, et Alphonse JUILLAND (1963). *Louisiana French Grammar*, tome I, *Phonology, Morphology and Syntax*, La Haye, Mouton.

- DAIGLE, Jules (1984). *A Dictionary of the Cajun Language*, Ann Arbor, Edwards Brothers.
- DITCHY, Jay K. (1932). *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, E. Droz.
- DUPONT, Jean-Claude (1978). *Histoire populaire de l'Acadie*, Montréal, Leméac.
- FAULK, James Donald (1977). *Cajun French I*, Abbeville, Cajun Press.
- GRAVELLES, Marc Untel de (1979). *Mille misères : laissant le bon temps rouler en Louisiana*, pièce jouée par le Théâtre Cadien.
- GUIDRY, Richard (1982). *C'est p'us pareil : monologues*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana.
- GUILBEAU, John (1950). *The French Spoken in Lafourche Parish, Louisiana*, thèse de doctorat, University of North Carolina at Chapel Hill.
- LAVAUD-GRASSIN, Marguerite (1989). *Particularités lexicales du parler cadjin en Louisiane (États-Unis)*, thèse de doctorat, Université de Paris Sorbonne Nouvelle (Paris III), 4 vol.
- LOMAX, Alan (1980). « Address to the Louisiana State Folklore Society », manuscrit inédit.
- MAILLET, Antonine (1971). *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- PAQUETTE, André, *et al.* (1978). « 1978 Evaluation of Louisiana State-Wide CODOFIL Programs », rapport inédit.
- PHILLIPS, Hosea (1936). *Étude du parler de la paroisse Evangeline (Louisiane)*, Paris, E. Droz.
- PICHETTE, Jean-Pierre (1978). « Notre transcription », dans Conrad Laforte (dir.), *Menteries drôles et merveilleuses : contes traditionnels du Saguenay*, Montréal, Éditions Quinze, p. 11-21.
- READ, William (1931). *Louisiana-French*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- RICHARD, Zachary (1985). *Voyage de nuit : poésies*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, Éditions de la Nouvelle Acadie.
- RICHARD, Zachary (1997). *Faire récolte : poésie*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- SAUCIER, Chantal (1999). « Note de l'éditeur », *L'ACadjin*, n° 1, Lafayette, Éditions CMA, p. 5.